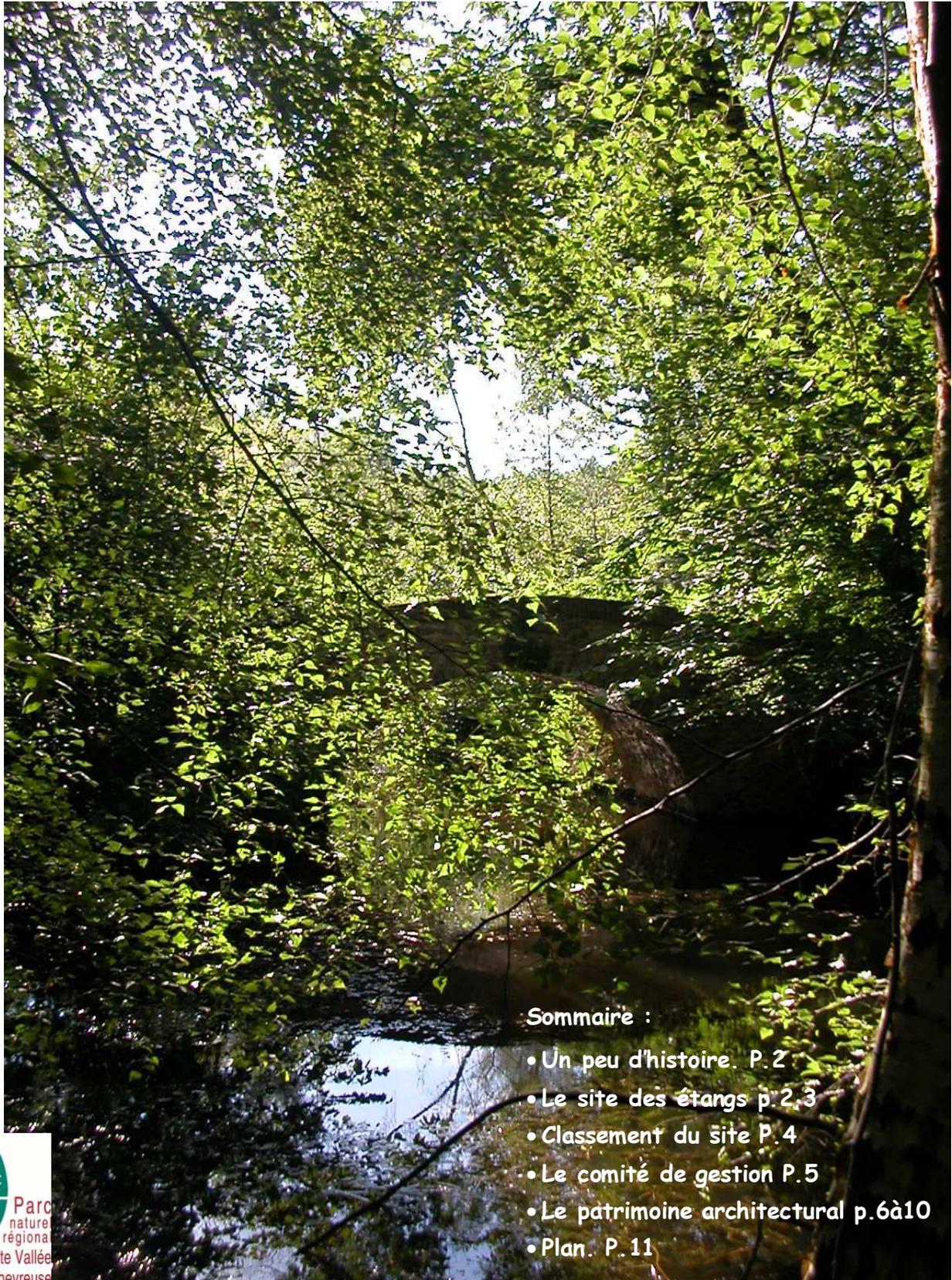




Bonnelles

Notre village

LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE



Sommaire :

- Un peu d'histoire. P. 2
- Le site des étangs p. 2, 3
- Classement du site P. 4
- Le comité de gestion P. 5
- Le patrimoine architectural p. 6 à 10
- Plan. P. 11



BONNELLES est une commune du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

UN PEU D'HISTOIRE

Les étangs de Bonnelles font partie d'un domaine sur lequel fut construit un château sous Louis Philippe.

Ce domaine venait des LAMOIGNON transmis aux BULLION puis au Marquis de Bonnelles. Il fut légué en 1769 par Auguste Léon de Bullion, Marquis de Bonnelles, à son neveu le neuvième Duc d'Uzès, une grande famille du sud de la France.

Son arrière petit fils Emmanuel de CRUSSOL épousa ANNE de MORTEMART Duchesse d'UZES. Celle-ci fit de Bonnelles sa résidence principale.



Après le décès de la Duchesse d'UZES en 1933 le domaine fut vendu en plusieurs parcelles.

La parcelle dite « Les étangs de Bonnelles » fut rachetée par la commune de Bonnelles au groupe forestier de Crâne, Des Clos et d'Aumont en 1988.

LE SITE DES ÉTANGS DE BONNELLES

Limité au Nord par la propriété du château et au sud par le canal des arrêts d'eau, ce site d'environ 13 hectares, comprend deux étangs connectés entre eux par un petit canal de jonction.

« L'étang des Trois Ducs » le plus grand, alimenté par les eaux provenant de sources surgissant à proximité du château et par celles de la nappe des

sables de Fontainebleau comporte trois îles.

« L'étang de Chartemps » plus petit reçoit les eaux provenant du déversoir de trop plein du grand étang ainsi que les eaux véhiculées par le canal des arrêts d'eau. Il est principalement affecté à une activité de pêche réglementée.



CE SITE PRÉSENTE :

Une forte valeur historique, patrimoniale et culturelle puisque l'on y trouve les traces d'un jardin du 19^{ème} siècle et des « fabriques », petits éléments de bâti implantés aux abords des étangs (Temple d'amour, embarcadère, ponceaux.)

Un grand intérêt botanique par la diversité de milieux biologiques dont principalement :

- . Un boisement de type « Chênaie-Charmaie », milieu arbustif où dominent le chêne et le charme à l'Ouest.
- . Une aulnaie à l'Est.
- . Une roselière à phragmites (roseaux) plantée de peupliers.
- . Une bétulaie en bordure du petit étang, milieu arbustif où domine le bouleau.

La flore et la végétation y sont elles aussi très

variées. On y trouve des espèces protégées en Ile-de-France telles que la Fougère des marais, le bident radié, l'utriculaire citrine et le dryoptéris écailleux (fougère). Plusieurs inventaires ont été effectués.

Une assez grande diversité de l'avifaune induite par la présence de milieux humides permettant aux espèces les plus remarquables de se reproduire : oiseaux nicheurs (rousserolle

effarvatte, le bruant des roseaux), huit espèces d'insectes protégés, 34 espèces d'odonate (libellules) et d'une mosaïque de milieux qui se juxtaposent au niveau du site (étangs, phragmitaie, friches, boisements...) On peut y observer la présence de la Bondrée apivore, du Faucon hobereau, du Martin pêcheur et du Héron cendré par exemple.



CLASSEMENT EN RÉSERVE NATURELLE



Ce site naturel est essentiellement utilisé par les Bonnellois pour la promenade mais aussi, par de nombreux naturalistes pour l'observation et la richesse du milieu. La pratique de la pêche est autorisée sur l'étang de CHARTEMPS.

La commune souhaitait le valoriser en :

- . **préservant et renforçant ses richesses biologiques,**
- . **restaurant les différents ouvrages existants,**
- . **attirant et sensibilisant le public tout en conservant la sauvegarde du milieu naturel,**
- . **améliorant les connaissances sur les différents milieux biologiques présents.**

Compte tenu de ces objectifs, il a été proposé de réglementer les activités de cet espace afin d'en préserver toutes les qualités.

Comment ? Par la création d'une réserve naturelle volontaire.

Le 24 août 1990 un arrêté préfectoral classe les « étangs de Bonnelles » en Réserve Naturelle Volontaire (RNV).

Ce statut de réserve entraîne la constitution d'un **comité de gestion**. Celui-ci définit le règlement associé à la R.N.V. limitant ainsi la fréquentation du site. Le comité constitue les dossiers en vue d'obtenir les aides financières pour l'aménagement de la R.N.V



LE COMITÉ DE GESTION DE LA RÉSERVE



Il se compose d'élus du conseil municipal, de représentants des associations « Bonnelles Nature » et « Le poisson de Chartemps », de membres de la mission « milieu naturel environnement » du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et d'habitants du village.

Ses principales missions sont :

Etablir un plan d'aménagement et de gestion de la réserve.

Faire procéder à des études scientifiques (recensements)

Recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et "l'amélioration" du milieu naturel

Le comité de gestion veille aussi à faire respecter la réglementation.

La réserve n'est pas un parc, c'est un lieu où l'on peut se promener, observer mais en y respectant les conditions d'accès afin de préserver et maintenir en place les richesses patrimoniales et naturelles du site.

Pour favoriser l'accessibilité de l'écosystème à une plus grande diversité, des chantiers dits « locaux » ont été mis en place deux fois par an. Ils regroupent des élus communaux, des membres des associations, des Bonnellois volontaires

et les techniciens du Parc, dans la bonne humeur et le respect de la nature.

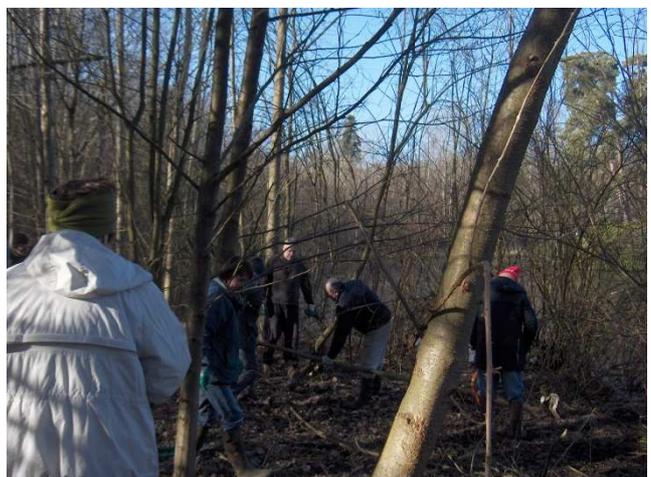
Les objectifs de ces chantiers sont :

La suppression des espèces envahissantes pour maintenir le milieu humide de la roselière. Cela favorise la faune de ces milieux comme les batraciens, la nidification de certaines espèces d'oiseau

La suppression de certains arbres et arbustes des berges de l'étang pour augmenter la luminosité et favoriser ainsi l'installation d'une plus grande diversité floristique et l'enrichissement de tout un cortège d'insectes liés à ce milieu.

Dans d'autres endroits de la réserve, la conservation du bois mort sous toutes ses formes permet le développement d'un milieu de vie étonnant (ce n'est pas un manque d'entretien comme on peut l'entendre quelquefois).

Les choix de gestion des milieux ont pour but de conserver et même d'étendre la richesse et la biodiversité dans un esprit très éloigné de l'entretien type parcs et jardins.



LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Les fabriques disparues

C'est à la fin du XVIII^{ème} siècle que se développe en France la mode des Parcs à Fabriques notamment dans le parc du château de Bonnelles. Un ancien château fut démoli en 1764. Sur son emplacement un second fut édifié en 1782. C'est à cette période que furent construites les fabriques classiques.

Le second château fut démoli à la fin du 19^{ème} siècle. Vers 1849, le Duc Giraud d'Uzès fit construire un troisième château par les architectes Froelicher et Clément Parent. Les reliquats du parc à fabriques furent englobés dans le domaine plus connu sous le nom de « Château de la Duchesse d'Uzès ».



La canardière

un petit pavillon de briques octogonal muni de meurtrières et couvert de paille, permettant de chasser.

Photo prise vers 1900-1903.



La glacière

Construction en forme de citerne où l'on conservait la neige ou la glace récoltée en hiver, généralement aménagée dans une butte de terre artificielle et souvent surmontée d'une fabrique de jardin.

Outre le temple d'amour, l'embarcadère et les ponceaux, il existait à l'époque quatre autres fabriques, aujourd'hui disparues. En effet dans les descriptions de Le Rouge est mentionné un pavillon chinois sur un soubassement en rocaille proéminent. Il ne reste rien du pavillon et aucune photographie de cette fabrique n'a été retrouvée.

Les trois autres fabriques existant au début des années 1900 sont : la glacière, la canardière et la mosquée



La Mosquée

Cette vue date de 1895-1900.

Les « fabriques » sont de petits édifices décoratifs ayant un support philosophique. Elles sont là pour inciter le promeneur à la réflexion et à la méditation. Certaines fabriques peuvent également être utilitaires telles que les glaciers, habitations, métairies, laiteries....

Les interventions sur le patrimoine



La valeur culturelle et patrimoniale des édifices et la nécessité de consolider les ouvrages ont conduit la commune, propriétaire des terrains et responsable de la réserve naturelle, à mener une action de préservation et d'amélioration des qualités culturelles du lieu en respectant l'esprit dans lequel les « fabriques » avaient été construites.

LE PONT DIT « TEMPLE D'AMOUR »

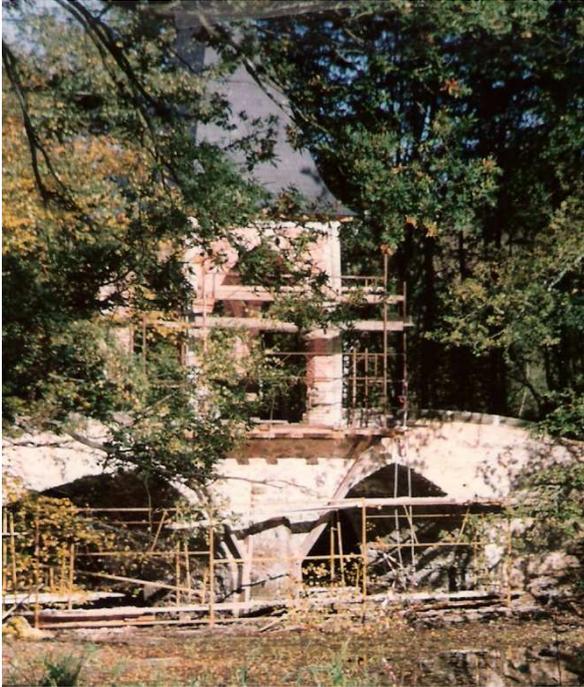
Ce pont constitue un des éléments architecturaux le plus remarquable du site :

Sur la porte aujourd'hui disparue était gravé :

« Puisse cette enceinte tranquille à l'amitié servir d'asile
Et quelquefois aussi de retraite à l'amour
Que le bonheur n'en sorte
Que l'innocente joie habite ce séjour
Que le chagrin reste à la porte »

ADRIEN
de l'académie française et
secrétaire de la Duchesse d'UZES

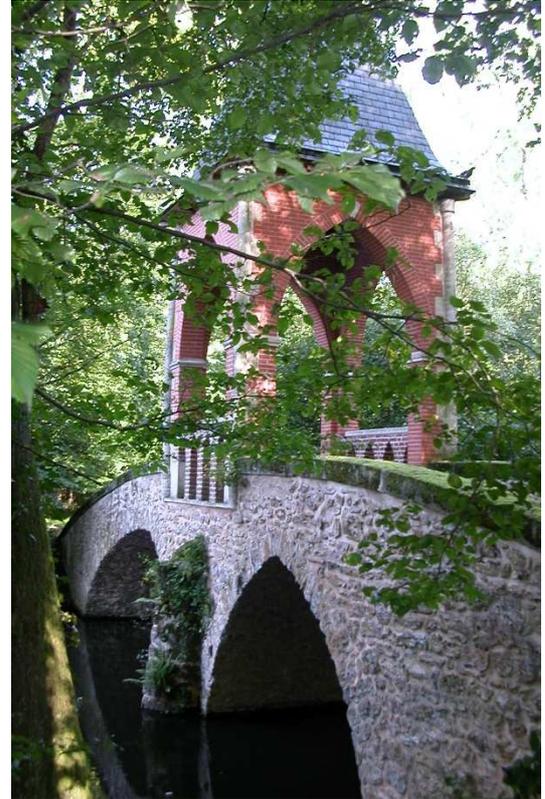
Il dessert l'île principale : l'île du kiosque. C'est un pont à deux arches supportant un petit édifice surnommé « le temple d'amour ».



L'ensemble des éléments encore en place, une photo du début du siècle et les empreintes de scellement des pierres de la main courante ont servi de modèle pour le dessin de la restauration.

La charpente démontée a été refaite à l'identique ainsi que la couverture en ardoise, l'ornement de faîtage la maçonnerie et les enduits.

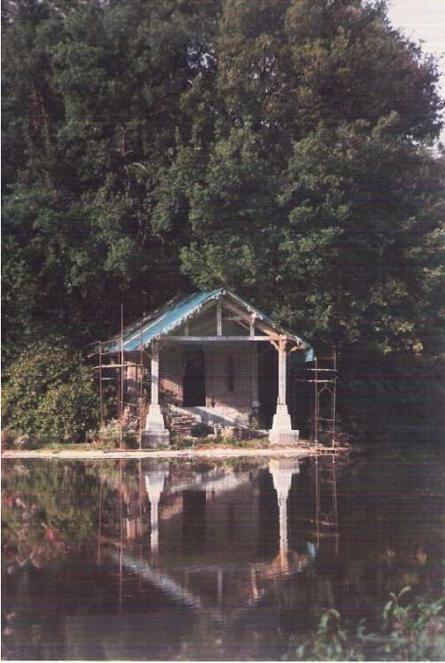
La pose de briques creuses a permis d'offrir une zone de refuge aux nombreuses chauves souris. Celles-ci utilisent les petites loges individuelles de la brique. C'est pourquoi les ponts sont très régulièrement utilisés par ces animaux



Si le pont offre un gîte sûr et s'il est situé sur un territoire riche en insectes il sera définitivement adopté et chaque année aux mêmes périodes les chauves souris le réinvestiront.

En outre ce type de gîte présente l'avantage d'être facilement contrôlé pour un suivi régulier de la fréquentation du lieu.

L'ANCIEN EMBARCADÈRE DE L'ÉTANG DES « TROIS DUCS »



Cet embarcadère servait autrefois aux activités de canotage.

L'intérieur de l'embarcadère et ses ouvertures ont été aménagés pour permettre au public d'observer les oiseaux.

De ce bâtiment en effet on dispose

d'une bonne vue sur l'étang et sur la roselière tout en restant dissimulé aux yeux des oiseaux.

Il a donc été aménagé un observatoire ornithologique.

Ceci a le double avantage d'affecter à ce bâtiment un usage compatible avec l'esprit d'une réserve naturelle tout en évitant de construire un nouvel édifice.



En 1997 un nichoir à chouette effraie y a été installé

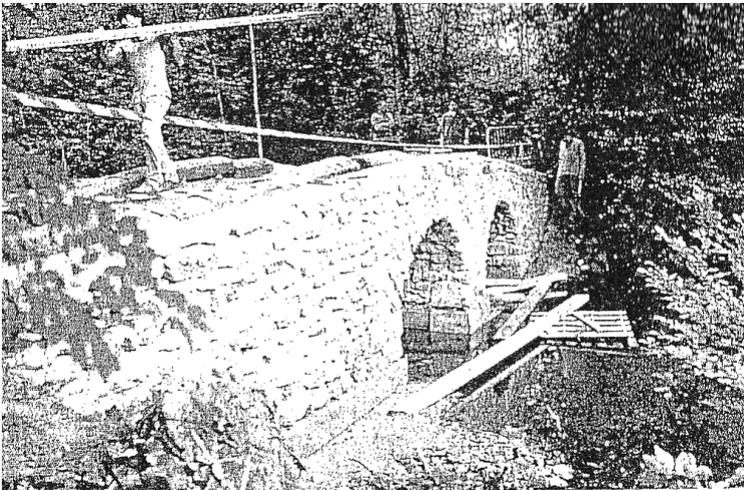
LE PETIT PONT OU PONCEAU À UNE ARCHE



Ce pont dessert l'île du Diable depuis l'île du Kiosque.

Il a été restauré à l'identique en meulière.

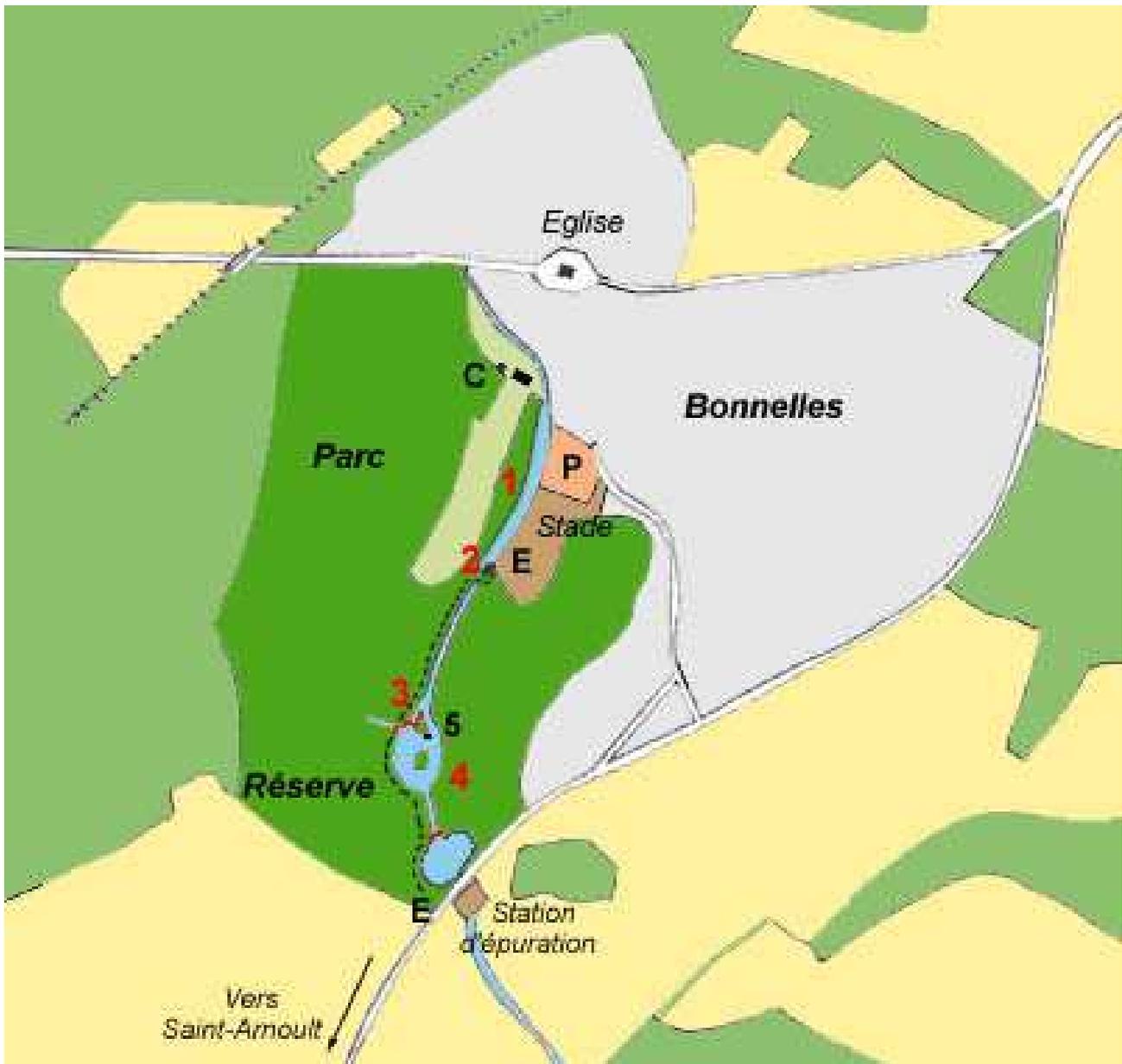
Le parapet a été recouvert de briques apparentes couleur ocre rouge et ocre rosé.



Enfin en 2002 le troisième pont à double arche a également été restauré.

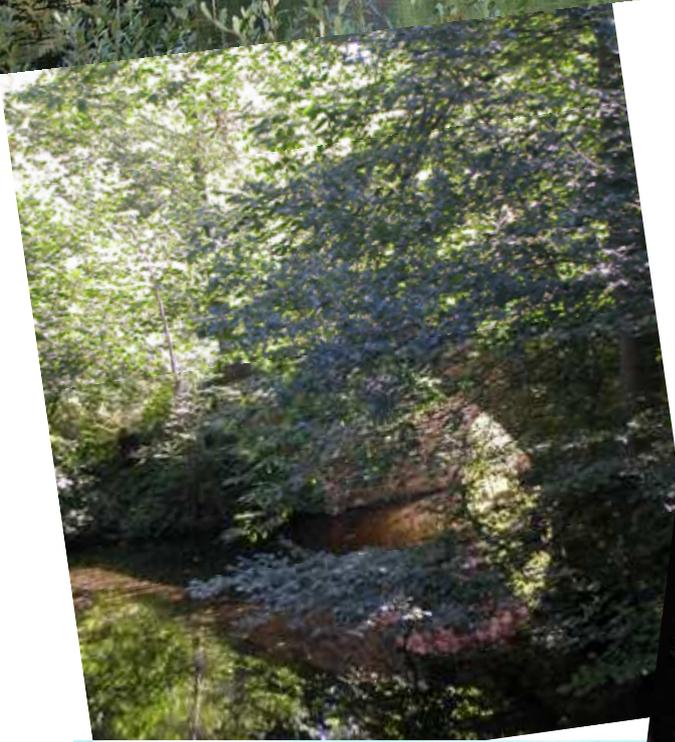
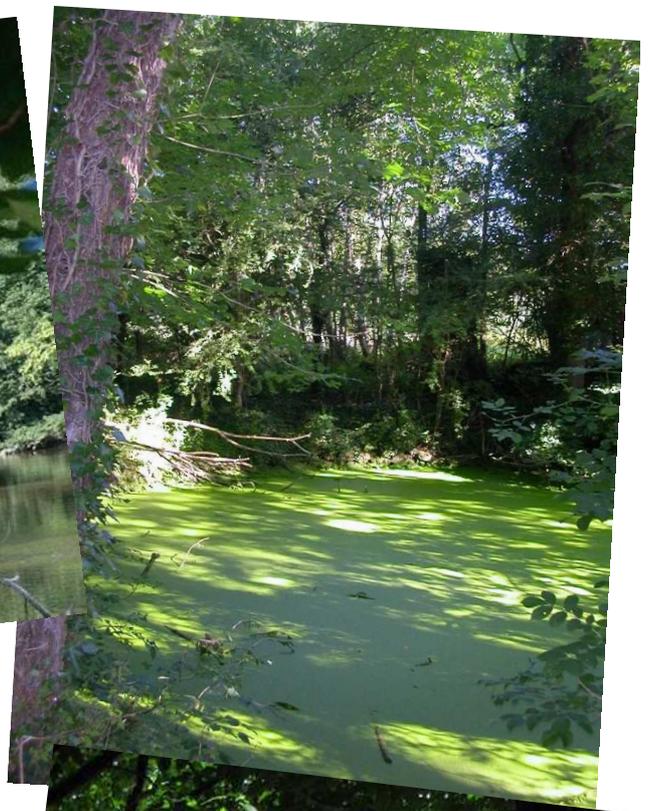


PLAN



Légende :

1. Rivière Anglaise
2. Rocaille du pavillon Chinois
3. Temple d'Amour
4. L'étang
5. Embarcadère
- C. Château de la Duchesse d'Uzès
- E. Entrée de la Réserve
- P. Parking



Conçu et réalisé par la Mairie de Bonnelles avec l'aimable collaboration des membres du comité de gestion. 01 30 88 47 30

Edité le : 12 mai 2011